



FICHE PAYS EUROPE



Superficie : 10 180 000 km²
Population : 742 500 000 hab.
Densité : 73 hab./km²

Accéder au site pour
organiser votre voyage
www.readytogo.fr

SYSTÈME DE **SANTÉ**

En Europe, chaque pays dispose de son propre système de santé. Que ce soit au niveau de l'organisation ou encore du financement, on remarque une grande diversité. De même pour les tarifs pratiqués par les professionnels de santé.

Point commun : dans les établissements publics, les soins sont dispensés gratuitement, excepté pour certains actes médicaux (dentaire, radiographies, etc.), où il faut s'acquitter d'une participation financière.

Aussi, dans la majorité des pays européens, il est indispensable de passer par un médecin généraliste, le seul apte, en fonction de l'état du patient, à recommander un spécialiste. Pour plus d'informations, nous vous recommandons de vous rendre sur le site du Centre des Liaisons Européenne et International de Sécurité Sociale - www.cleiss.fr

VACCINS

Pour voyager en toute sécurité, il est recommandé de mettre à jour ses vaccinations. Consultez votre médecin traitant avant la date de votre départ pour avoir tous les renseignements nécessaires.

Le médecin traitant prend en compte plusieurs critères avant de vous recommander les vaccins à effectuer, notamment : la situation sanitaire du pays visité, le type, la durée du séjour, la saison, l'âge et l'état de santé du voyageur.

En Europe centrale, du Nord ou de l'Est, le vaccin le plus recommandé est celui de l'Encéphalite à tiques, qu'il est possible de recevoir dès l'âge d'un an.

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PUBLIC**

- Une répartition inégale du personnel de santé
- Des files d'attente longues
- Inégalité en matière de santé et d'accès aux soins

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PRIVÉ**

- Des soins à des tarifs élevés

SOINS

TARIFS

Les prix varient d'un pays à un autre.
Consultez nos fiches pays pour des informations plus détaillées.

LA CEAM

La CEAM est valable dans l'ensemble des pays européens et permet à son titulaire de bénéficier d'une prise en charge des frais de soins médicaux dans toute l'Europe. La demande de la carte d'assurance maladie doit être effectuée avant de se rendre dans un autre pays européen, et ce, deux semaines avant la date de voyage. Elle a une durée de validité de deux ans.

Le titulaire de la carte bénéficie des mêmes soins et aux mêmes tarifs que les assurés installés dans le pays. En effet, elle garantit le remboursement que ce soit dans le cadre d'une intervention médicale urgente ou d'une intervention programmée. La demande de remboursement des soins médicaux peut être faite soit sur place ou après votre retour au pays d'origine (sur présentation des justificatifs nécessaires). Si la carte ne vous a pas été délivrée à temps (suite à une demande tardive, ...), vous pouvez utiliser le certificat de remplacement, valide pour 3 mois.

Renseignez-vous, par ailleurs, à l'avance sur les médecins affiliés au système de santé légal. Certains soins peuvent être gratuits dans un pays et payants dans un autre.

Attention la CEAM ne peut être utilisée que dans le champ d'application des règlements européens, c'est à dire dans les États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Suisse.

EN CAS D'URGENCE

Le numéro d'urgence européen est le :

112

Les appels peuvent être effectués depuis
un téléphone fixe ou mobile.

Le numéro permet de faire
appel aux services de :

POLICE, POMPIERS, AMBULANCES.

Le 112 est spécialement dédié pour les personnes étrangères qui ne connaissent pas les numéros d'urgence du pays dans lequel ils sont installés.

J'ADHÈRE À WORLD PASS

Sur Internet

www.worldpass.fr

Par téléphone

01 83 65 00 37

(appel non surtaxé)

AVANTAGES WORLD PASS

Avant de vous rendre dans l'un des pays d'Europe, pensez à souscrire une assurance privée internationale. La garantie World Pass offre des conditions très avantageuses, à des tarifs adaptés selon la durée et le lieu de votre séjour.

World Pass c'est :

- Le remboursement de vos frais médicaux à leurs coûts réels et sans franchise.
- Une prise en charge directe auprès de l'établissement de soins de vos frais en cas d'hospitalisation.
- L'assistance et le rapatriement médical.
- De nombreuses autres garanties d'assistance.
- L'assistance juridique à l'étranger (avance de caution pénale et frais d'avocat).
- Les assurances responsabilité civile et individuelle accident.



www.readytogo.fr